
Arrondissement d'EPERNAY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU MARDI 02 MAI 2023 A 19H15**

**Commune de
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mai à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2023

Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Céline MEUNIER, Patrick JAGER, Francis GRANZAMY, Pascal JOBERT, Dominique HARLIN, Régis LUCIEN, Rachel PINHEIRO, Isabelle CLOUET et Angélique HENAFF.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie JOBERT donne pouvoir à Céline MEUNIER

Daniel GAGNEUR donne pouvoir à Olivier VEAUX

Murielle POTEL donne pouvoir à Patrick JAGER

Absents excusés : -

Secrétaire de séance : Angélique HENAFF

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

Ordre du jour

- Contrats CEE pour CLSH,
- Manifestation Oeuilly (subvention),
- Droit de place utilisation cours ancienne école primaire,
- Réfection Ruelle de la Fortelle,
- Désignation des délégués pour la commission de contrôle des listes électorales,
- Conseil Municipal du vendredi 09 juin 2023 pour désigner les délégués chargés de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023,
- Affaire en cours :
 - Révision PLU,
 - Eglise,
 - EMS,
- Droit de préemption,
- Questions diverses,
- Tour de table.

DEL 2023.05/025 : Recrutement du personnel en Contrat d'Engagement Educatif (CEE)

La municipalité organise un centre de loisirs du 01 au 28 juillet 2023.

Il convient donc de recruter du personnel afin de répondre pleinement aux normes d'encadrement de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes).

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif. A l'époque la position du ministère était claire, ce contrat de droit privé régi par le code du travail ne s'appliquait pas aux collectivités territoriales. Cette interprétation ne correspondait toutefois pas à la volonté du législateur qui souhaitait que ce contrat soit ouvert également aux collectivités qui organisent des accueils de mineurs, car les règles d'amplitude du temps de travail et la rémunération de la fonction publique territoriale sont totalement inadéquates.

Le décret n°2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'Engagement Educatif, précise que les collectivités locales ont la possibilité d'utiliser ce type de contrat.

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.432-1 à 6 et D.432-1 à 9,

Vu le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,

Vu le décret n°2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'Engagement Educatif,

Il est proposé de recruter les animateurs au moyen de ce contrat.

Les animateurs, titulaires de ce contrat ne peuvent travailler plus de 80 jours sur 12 mois et pas plus de 48 heures sur une semaine. Ils sont payés sur la base d'un forfait journalier non fractionnable en demi-journée, qui ne peut être inférieur à 2.20 fois le montant du SMIC horaire.

Monsieur le Maire propose de fixer le forfait journalier brut, comme suit auquel s'ajoute 10% de congés payés :

Titulaire BAFA ou équivalent : 71.50 €

En formation : 63.80€

Sans diplôme : 55.00 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, **le Conseil Municipal** :

- **FIXE** le forfait journalier comme indiqué ci-dessus, plus 10% de congés payés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement de notre centre de loisirs.

Travaux de voirie Ruelle de la Fortelle (rapporteur : Patrick JAGER) :

La Communauté de Communes prévoit les travaux de voirie (assainissement, enfouissement réseaux et voirie) Ruelle de la Fortelle sur le budget 2025. Le fonds de concours prévisionnel à la charge de la commune serait d'environ 50 000 €. Monsieur le Maire invite les membres présents à se prononcer sur ce projet. Les membres présents émettent un avis favorable à la majorité (1 voix contre).

Révision Plan Local d'Urbanisme :

S'assurer qu'un emplacement réservé à l'angle de la ruelle de la Fortelle soit bien indiqué.

Le projet a été présenté à la CCPC et au SCOTER : pas de remarque.

Manifestation inter villages : subvention (rapporteur Olivier VEAUX) :

Sur proposition d'une commune voisine, une réflexion est menée sur l'organisation d'une fête sur plusieurs communes sur un week-end avec un bal de fin qui rassemblerait toutes les communes. Création d'une association avec une subvention des communes participants. Montant à définir mais il pourrait être de l'ordre de 10 €/habitants. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal leur avis sur ce projet. Avis favorable dans l'attente de nouveaux éléments.

Droit de place cours ancienne école primaire (rapporteur Céline MEUNIER) :

La commission cadre de vie a été sollicitée pour utiliser la cour de l'ancienne école primaire 1 fois/ mois pour l'organisation d'un marché. La personne louera une partie du bâtiment mais cette partie n'est pas comprise dans le bail. La commune donne l'autorisation pour l'occupation de la cour de l'école 1 fois/mois pendant 6 mois à titre gracieux. Une redevance sera appliquée après cette période d'essai si cela est concluant.

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Le conseil municipal propose de nommer les membres suivants, après avoir sollicité leur accord.

Daniel GAGNEUR

Lucien GALLEY

Gilles RICHON

Désignation des délégués chargés de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023 :

Un Conseil Municipal aura lieu le 9 juin 2023 pour désigner les délégués chargés d'élire les sénateurs. Cette date s'impose à toutes les collectivités. Il n'y aura donc pas de réunion le 06/06.

Réfection Eglise :

Par manque de temps, la DRAC ne peut pas nous assister dans notre démarche d'appel d'offres pour le choix d'un architecte pour le moment.

EMS :

Le volet du bureau des infirmières est réparé.

Droits de préemption :

Pas de remarque.

- Parcelle AD 220 : Avenue Paul Doumer

Tour de table

Olivier VEAUX :

- La mairie a été retenue pour être équipée d'un dispositif pour établir les dossiers de cartes d'identité et passeports. L'installation est en cours.

Francis JOBERT :

- Problème état des routes après travaux des terres et vignes.

Francis GRANZAMY :

- Avancement des travaux ancienne école primaire : les travaux ont bien avancé et devraient se terminer courant septembre.

Dominique HARLIN :

- Le Projet Ages et Vie est-il toujours en cours ?
Le projet se poursuit avec l'avancement du PLU. Nous lancerons un appel d'offres pour choisir un AMO pour assister la commune dans la création du lotissement
- Devenir de la source Ruelle de la Fortelle.

Fin de la séance à 21 h 05.

Le Maire,
Olivier VEAUX

La secrétaire de séance,
Angélique HENAFF